

N° 143/2009 -	<b>CONVENTION D'OCCUPATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LA COMMUNE ENTRE LE LYCEE REGIONAL DU VAL D'ARGENS, LA REGION PACA ET LA COMMUNE DU MUY</b>
---------------	--

***Le Maire,***

*Expose à l'assemblée :*

*Dans le cadre de la convention tripartite annexée à la présente, pour la période de l'année scolaire 2009/2010, le Lycée régional du Val d'Argens à la demande de la Commune du Muy mettra à disposition des installations sportives du Lycée en vue d'une animation danse suivant les modalités prévues par la convention.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.*